

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Février 2009

Il y a 28 votants, présents ou ayant donné une procuration, à cette réunion.

Nos commentaires figurent en *italique*.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE.

Ce « Procès Verbal » ne relate toujours pas les échanges de la réunion. L'opposition vote donc contre.

Votes : 21 pour – 7 contre

1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX

1.1. Refonte des listes électorales politiques pour l'année 2009 – Création et modification des bureaux de vote.

Le nombre de votants par bureau de vote est limité à 1 000. Ce nombre étant dépassé dans les bureaux du bourg, le maire propose :

- la création d'un bureau supplémentaire pour le bourg.
- que tous les bureaux du bourg soient regroupés Salle Jean Tanguy.

Patrice MALGORN fait remarquer que cette salle devait être démolie : le maire répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

Il est vrai que lors de la campagne électorale, nous avons lu exactement l'inverse sur les documents de campagne du candidat LESVEN...

Votes : pour 28 –

2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

2.1. Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OGEC Sainte Thérèse.

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, la commune avait accepté de garantir un emprunt de 270 000 € contracté par l'OGEC sur 17 ans au taux de 5.10 %.

Le taux est ramené à 4.85%.

Votes pour 28 –

2.2. Avenant n°1 au lot V.R.D. – Construction du Centre de loisirs sans hébergement.

Le marché initial de l'entreprise TALEC était de 67 036,03 euros H.T. A la demande de la commune l'entreprise a exécuté des travaux supplémentaires d'une valeur de 3 317.81 euros H.T. Un avenant à son marché doit donc être établi.

Votes pour 28 –

2.3. Création d'un budget annexe Petite Enfance.

Délibération destinée à porter la création d'un nouveau budget à la connaissance de la préfecture et de la trésorerie.

Ce nouveau budget ne concerne que la crèche et la halte garderie, soit les activités de Tam a Tam.

Céline DUVAL, adjointe en charge du dossier, précise que le recrutement de la directrice est terminé. Le maire, quant à lui souligne que tout le personnel, sauf une ou deux personnes, serait repris.

Votes pour 28 –

2.4. Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'OGEC. Sainte Thérèse – Prise en charge de frais de transport.

Le réfectoire de l'école est en réfection pour une durée de 9 mois. Pendant cette période les repas seront pris à la salle des associations de Lilia. Pour des raisons de sécurité les enfants de moins de quatre ans seront transportés en car de l'école à la salle des associations.

Le coût est de 14 000 euros. Le maire propose de prendre en charge 50 % de la dépense soit 7 000 euros.

Le conseil a bien évidemment voté cette subvention et Marie-Pierre CABON a fait promettre au maire que si elle se révélait insuffisante, son montant serait revu en septembre.

Votes pour 28 –

3. URBANISME – ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

3.1. Accession à la propriété sur le territoire de la commune de Plouguerneau – Aide publique aux accédants.

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement est un dispositif destiné à favoriser l'accèsion à la propriété des ménages à revenus modestes.

Les avantages sont les suivants :

- Majoration de l'enveloppe du prêt à taux zéro de 10 ou 12 500 euros selon la taille du ménage ;
- Réduction à 5.5% du taux de la t.v.a. ;
- Différé du paiement du terrain grâce au dispositif du Pass Foncier ;

Ces avantages sont conditionnés par l'attribution au candidat, par une collectivité locale, d'une aide de 3 000 euros pour un ménage de deux ou trois personnes et de 4 000 euros pour un ménage de taille supérieure.

Par délibération du 18 décembre 2008, la C.C.P.A. a décidé de prendre en charge la moitié de la somme versée par les communes qui auront décidées d'adhérer au dispositif.

Toutefois la délibération de la C.C.P.A. conditionne sa participation, à l'engagement des communes d'inscrire dans leur propre délibération les contraintes suivantes :

- Mises en œuvre de mesures liées au développement durable ;
- Prix maximum au mètre carré de terrain ;
- Superficie maximum ou prix maximum pour les terrains ;
- Prix maximum du mètre carré de construction.

La commission d'urbanisme de Plouguerneau, réunie le 27 janvier 2009, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune au dispositif en fixant comme suit les règles d'attributions :

- Prix maximum du prix au mètre carré de terrain viabilisé : 60 euros ;
- Prix maximum du prix du terrain : 40 000 euros ;
- Prix maximum du prix du mètre carré habitable : 2 000 euros ;
- Surface minimale du logement : 65 m² ;
- Respect du label B.B.C. (Bâtiment Basse Consommation) ;
- Interdiction de revente du bien dans les cinq ans sous peine de remboursement de l'aide accordée ;
- Nombre d'aide maximum par année fixé à 10.

Comme le fait remarquer Sylvaine CHAVANNE, l'adhésion de notre commune au dispositif faisait partie de nos engagements de campagne et Christian MOUTON avait, lors de chacune des réunions publiques, pris la parole sur ce sujet pour montrer notre détermination à le faire aboutir.

Pierre APPRIOU demande quelles sont les mesures que compte prendre la commune pour limiter le prix du mètre carré de terrain. Le maire répond qu'un lotissement communal, dans lequel le prix au mètre carré ne sera pas supérieur à 49,90 euros sera réalisé à Tréongar.

La proposition du maire est donc d'adhérer au dispositif dans les conditions évoquées plus haut.

Le coût pour la commune sera donc de 1 500 ou 2 000 euros par candidat, limité à 10 attributions par an.

Votes pour 28 –

3.2. Taxes d'urbanisme – Demande remise de pénalités (Guével).

Il s'agit de se prononcer sur une remise de pénalité de 124 euros pour paiement tardif d'impôts locaux. La Trésorerie a déjà donné un avis favorable.

Votes pour 28 -

3.3. Pen Gourven : avis sur enquête publique.

Il s'agit de se prononcer sur l'achat par un particulier d'une portion de chemin communal pour lui permettre d'effectuer des travaux de drainage d'un bâtiment. Après enquête publique le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable.

Votes pour 0 - contre 28

4. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ROUTIERE – EAU - ASSAINISSEMENT

4.1. Convention entre la commune de Plouguerneau, Habitat et Patrimoine et le Syndicat des copropriétaires.

La commune alimente en eau potable les logements de l'opération « Les jardins du phare » (ex propriété du Dr GUEGUEN). Conformément à la loi S .R.U. les abonnements seront individualisés et deux conventions doivent être passées entre la commune et le promoteur ainsi qu'entre la commune et le syndicat de copropriétaires.

Votes pour 28 –

5. ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

5.1. Demande de prise en charge par le Conseil Général d'un spectacle débat sur la jeunesse.

Dans le cadre de la 2^{ème} Quinzaine des initiatives de jeunes en Finistère la commune organise un spectacle-débat sur le thème de l'adolescence le 24 février à 20H30 à la salle des associations de Lilia. Le coût prévisionnel est de 2 274 euros.

Céline Duval a proposé de mobiliser les jeunes autour d'un spectacle mettant en évidence les conduites à risques : drogue, alcool et internet. Guidés par une psychologue, les adolescents ont aujourd'hui la parole. Lors d'une conférence organisée le trimestre dernier, les parents étaient venus, mais peu de jeunes. Aujourd'hui, c'est à eux de s'exprimer !

Le conseil municipal autorise le maire à faire la demande de subvention auprès du conseil général.

Votes pour 28 –

8. CULTURE – LOISIRS – COMMUNICATION

8.1 Organisation du Printemps des arts de la rue en pays des abers.

Stéphane APPRIOU a présenté et défendu le financement de ce projet culturel en partenariat avec la C.C.P.A.

La commune de Plouguerneau organise, depuis 2006, « Le Printemps des Arts de la Rue en pays des Abers », en partenariat avec le FOURNEAU, centre national des arts de la rue à Brest.

La C.C.P.A. a décidé le 22 mai 2008, la création de quatre groupes de travail dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de l'action sociale et du sport et de la vie culturelle pour réfléchir à la mise en place d'actions communes, voire de transferts de nouvelles compétences à la C.C.P.A.

Le groupe de travail auquel participe Rémi ABJEAN propose d'étendre le Printemps des Arts de la Rue aux treize communes de la C.C.P.A. et propose une participation des communes de 33 centimes d'euros par habitant pendant 3 ans.

Une convention entre la C.C.P.A. et le FOURNEAU sera signée pour 3 ans.

Patrice MALGORN rappelle qu'il serait bon que le FOURNEAU de Brest, qui régit le Printemps des Arts des Abers, n'oublie pas les troupes locales dans sa programmation.

Votes pour 28 –

9. ACTION SOCIALE

9.1 Mise en place de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Denis CALVEZ présente le dossier.

Attendue depuis longtemps, la commission d'accessibilité handicapés voit enfin le jour à Plouguerneau. Sous la houlette de Denis CALVEZ, elle aura beaucoup de travail et devra se réunir de nombreuses fois. Marie-Pierre CABON, qui y représentera l'opposition, met déjà le cap sur le seuil d'application de la loi sur le handicap votée en 2005 : 2015. D'ici là, il faudra trouver de l'argent pour financer la mise aux normes, et en tout premier lieu celle de la salle du conseil municipal ! Le conseil municipal fixera l'ordre des priorités.

La commission sera présidée par le maire et composée comme suit :

- Quatre représentants volontaires d'associations d'handicapés ;
- Quatre représentants du conseil municipal élus au cours de la séance :

Marie Pierre CABON :	25 voix
Christine LE RU :	28 voix
Denis CALVEZ :	28 voix
Bernard CADIOU :	28 voix
Daniel LE CARDONNEL :	1 voix (mais ne s'était pas présenté..)

9.2 Adoption du règlement intérieur de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le texte du règlement est lu en séance et n'appelle pas de remarques particulières.

Votes pour 28 –

9.3 Convention avec la société VISIOCOM relative à la mise à disposition d'un véhicule de transport de type minibus.

Un véhicule léger de transport, financé par de la publicité payée par les commerçants, serait mis gratuitement à la disposition de la commune.

La commune prendrait à sa charge le coût du chauffeur, l'entretien, les assurances et le carburant.

Patrice MALGORN demande que le véhicule soit équipé pour que les handicapés puissent l'utiliser. Céline DUVAL précise qu'il y aura un coût supplémentaire.

Votes pour 28 –

11. INTERCOMMUNALITE.

11.1 Extension et maintenance des installations d'éclairage public sur une durée de trois ans (2009-2011).

Le maire expose que le marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public a été attribué par le syndicat Intercommunal d'électrification à l'entreprise E.D.T.E. pour une durée de trois ans et pour un montant global de 172 886 euros t.t.c., dont 60 672 euros pour Plouguerneau

La participation des communes a été fixée à 70% mais pourra être revue à la baisse en fonction des disponibilités financières du Syndicat.

Les coûts sont établis en fonction du nombre de points lumineux et d'armoires de commande.

Le maire a précisé que, vu la situation actuelle des finances de la communes, ce marché avait été revu à la baisse. Ah bon, on nous prépare à de mauvaises nouvelles concernant les finances de la commune ? Pourtant, le candidat LESVEN ne disait-il pas que tout allait bien de ce côté ?

Mais les difficultés financières sont bonnes pour l'écologie. En effet, le maire va demander une étude à la société ETDE afin de changer les éclairages coûteux, de supprimer un certain nombre de points inutiles et changer les ampoules pour des LED.

Votes pour 28 –

12. QUESTIONS DIVERSES.

12.1 Motion de soutien aux agents d'EDF de Saint Renan.

EDF envisage de supprimer son centre de Saint Renan et de le regrouper avec celui de Brest à Keraudren.

Le maire expose qu'il craint une baisse de la qualité du service.

Daniel LE CARDONNEL fait remarquer qu'il est plus rapide de venir de Keraudren à Plouguerneau que de Saint Renan à Plouguerneau.

Votes pour 22 – contre 6

A la fin du conseil, dans le cadre de l'article L2122-312 du code général des collectivités locales, le maire a fait part des décisions prises par délégation.

Deux ont retenu notre attention : plus de 7 000 € pour le tapis de la salle de judo et 58 000 € pour rémunérer l'architecte chargé de l'étude pour l'aménagement du terrain des gens du voyage.

Ceci sans compter les divers épisodes auprès du tribunal administratif dans le cadre de plainte contre le PLU et une autre pour diffamation publique au TGI de Brest.